

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Abstentions :
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre :

N°2017-111

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-sept,
Le jeudi seize novembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Date de la convocation : le neuf novembre deux mille dix-sept.

Présents : GUY BAUDRIER, ALAIN BLOND, VERONIQUE BINDE, PAUL BRACHET, ALBERT DELHOUME, ERIC DOMBRAY, MAGDALEINA FREDON, LOUIS FURLAUD, LUC GABETTE, PAOLA GABORIAU, DOMINIQUE GERMOND, SYLVIE GERMOND, CHRISTOPHE GEROUARD, PATRICK GIBAUD, BRUNO GRANCOING, NATHALIE MARCHADIER, JEAN MAYNARD, MARIE-LAURENCE MORANGE, ALAIN PERCHE, JEAN-PIERRE PATAUD, FRANCOISE PIQUET, RAOUL RECHIGNAC, JEAN-PIERRE ROMAIN, RICHARD SIMONNEAU, MARYSE THOMAS, AGNES VARACHAUD, CHRISTIAN VIGNERIE, JOEL VILARD.

Suppléants présents : STEPHANE MALIVERT.

Absents : JEAN-LOUIS CLERMONT-BARRIERE, DANIEL DESBORDES, DANIEL ESCURE, CECILE GUILLAUX, PASCAL RAFFIER, GUY RATINAUD.

Pouvoirs : PATRICK GIBAUD (DE JL CLERMONT-BARRIERE), BRUNO GRANCOING (DE D. DESBORDES), CHRISTOPHE GEROUARD (DE P. RAFFIER), RICHARD SIMONNEAU (DE G. RATINAUD).

Secrétaire de séance : LOUIS FURLAUD

Objet

**Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le contrôle des installations
d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées pour l'année 2018**

Le Président fait état au conseil communautaire de l'estimatif prévisionnel du coût annuel de la mission de contrôle des installations neuves et réhabilitées d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2018.

Le montant s'élève à 8450 € avant subventions, pour une moyenne de 40 dossiers par an sur les huit communes du territoire Ouest Limousin appartenant au bassin Loire Bretagne.

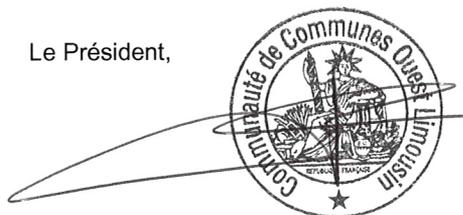
Le conseil communautaire décide après en avoir délibéré :

- d'approuver l'estimatif présenté;
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière à hauteur de 60 % plafonnée à 100€ par contrôle pour financer cette mission;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 1 DEC. 2017

